



**SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.**  
**NATIONAL REFINING COMPANY LTD.**

**DÉCISION N° 045 /SONARA/DG/CAB DU 12 AUG 2021**

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE LE COMPETING Sarl,  
DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DES CARTOUCHES D'ENCRÈS ET DES RUBANS POUR IMPRIMANTES À LA SONARA"

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;  
Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;  
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;  
Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;  
Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;  
Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;  
Vu la correspondance n°CIPM/S148/PA/010.21 du 12 Août 2021 portant proposition d'attribution du Marché consécutif à l'Appel d'Offres n°010.21/AONR/SONARA/CIPM/2021 du 18/06/2021,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le Marché relatif à la fourniture des cartouches d'encre et des rubans pour imprimantes à la SONARA, objet de l'Appel d'Offres n°010.21/AONR/SONARA/CIPM/2021 du 18/06/2021, est attribué à l'entreprise **LE COMPETING** Sarl, B.P. 6718 Douala (Cameroun), pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 244.257.390** (*deux cent quarante-quatre millions deux cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix*) et un délai d'exécution de **trente-six (36) mois** ;

**Article 2 :** La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,



Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation : (1) MINMAP- (2) ARMP - (3) LE COMPETING Sarl - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives



Head Office / Siège Social Cape Limbou - P.O. Box / B.P. 365 Limbe - République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tel.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 · Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 · [www.sonara.cm](http://www.sonara.cm)

Société Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA - TPPRR/RC/LBE/2002/B/033 · N° de contribuable: M 1276 0000 0247 N